Informations de base

1999/2128(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 4/1999: section III Commission **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FABRA VALLÉS Juan Manuel (PPE-DE) DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	22/07/1999 22/07/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2201	1999-09-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/1999	Vote en commission		
08/09/1999	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0009/1999	
10/09/1999	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)1391	Résumé
13/09/1999	Publication du projet de budget du Conseil	10876/1999	Résumé
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/1999	Débat en plénière		
16/09/1999	Décision du Parlement	T5-0010/1999	Résumé
16/09/1999	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/1999	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2128(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 234 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/11072

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0009/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0010	08/09/1999	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0010/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0054-0073	16/09/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	10876/1999	13/09/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)1391	10/09/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 1999/0863
JO L 339 30.12.1999, p. 0069

Budget rectificatif et supplémentaire 4/1999: section III Commission

1999/2128(BUD) - 13/09/1999 - Projet de budget du Conseil

En date du 13.09.1999, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire n°4 pour l'exercice 1999, conformément à la proposition de la Commission.

Budget rectificatif et supplémentaire 4/1999: section III Commission

1999/2128(BUD) - 10/09/1999 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : établir un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (APBRS) 4 pour l'exercice 1999. CONTENU : Lors de la concertation qui a eu lieu en marge du Conseil Budget du 16.07.1999, les deux branches de l'Autorité budgétaire ont invité la Commission à présenter le plus tôt possible les propositions budgétaires pour assurer le complément encore nécessaire au financement de la reconstruction du Kosovo en 1999 et permettre à l'OLAF de devenir opérationnel à partir du 01.11.1999. Le présent projet d'APBRS n 4/99 entend répondre principalement à cette double invitation mais il s'avère nécessaire d'y inclure également d'autres éléments importants. Tout d'abord, une aide d'urgence en faveur de la Turquie pour faire face aux besoins des populations touchées par le récent et dramatique tremblement de terre. Ensuite, dans le cadre du conflit au Kosovo, le versement d'une première tranche d'aide à l'ancienne République yougoslave de Macédoine ainsi qu'un renforcement substantiel des crédits de paiements de 3 programmes de la rubrique 4 du budget : PHARE, TACIS et OBNOVA qui sont ou seront incessamment en rupture de paiement. D'un autre côté, les plus récentes prévisions d'utilisation des crédits prévues pour les dépenses agricoles, à la veille de la clôture de l'exercice FEOGA-Garantie, font apparaître une sous-exécution d'au minimum 200 millions d'Euros, dont il est tenu compte dans le présent avant-projet pour le financement tant des besoins en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement. Un dernier point concerne le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets, pour lesquels il est proposé de créer dès 1999 (avec un PM) la ligne budgétaire proposée à cet effet dans l'APB et reprise dans le projet de budget pour 2000. En conclusion, cet APBRS 4/99 prévoit : - une réduction de 200 millions d'euros, des crédits d'engagement et de paiement afférents aux dépenses agricoles; - 92 millions d'euros en crédits d'engagement et 50 millions de crédits de paiement pour la mise sur pied de l'Agence européenne pour la reconstruction du Kosovo (le présent APBRS ne prenant en compte que les 30 premiers millions d'Euros en crédits de paiements, les 20 autres devant être prévus dans le cadre d'un futur APBRS 5/99 dont l'Autorité budgétaire sera saisie fin octobre 1999); - 15 millions d'euros en crédits d'engagement pour l'assistance macrofinancière à l'ancienne République yougoslave de Macédoine; - 30 millions d'euros en crédits d'engagement pour l'aide humanitaire à la Turquie; - 75 millions d'euros en crédits de paiement pour le programme PHARE; - 75 millions d'euros en crédits de paiement pour le renforcement du programme TACIS; - 20 millions d'euros en crédits de paiement pour les programmes afférents à l'ancienne Yougoslavie, hors Kosovo (programme OBNOVA); - la création de 15 emplois pour l'Office européen de lutte anti-fraude.

Budget rectificatif et supplémentaire 4/1999: section III Commission

1999/2128(BUD) - 16/09/1999 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 414 voix contre 29 et 11 abstentions le rapport de Mme Barbara DÜHRKOP DÜHRKOP (PSE, E) et de M. Juan FABRA VALLES (PPE-DE, E), le Parlement européen accepte le budget rectifictatif et supplémentaire 4/99 qui fait suite aux événements qui se sont produits au Kosovo et en Turquie. Ce budget prévoit : - une réduction de 200 millions d'euros, des crédits d'engagement et de paiement afférents aux dépenses agricoles; - 92 millions d'euros en crédits d'engagement pour la mise sur pied de l'Agence européenne pour la reconstruction du Kosovo; - 15 millions d'euros en crédits d'engagement pour l'assistance macrofinancière à l'ancienne République yougoslave de Macédoine; - 30 millions d'euros en crédits d'engagement pour l'aide humanitaire à la Turquie; - 75 millions d'euros en crédits de paiement pour le programme PHARE; - 75 millions d'euros en crédits de paiement pour les programmes afférents à l'ancienne Yougoslavie, hors Kosovo; - 30 millions d'euros en crédits de paiement pour l'aide au Kosovo; - la création de 15 emplois pour l'Office européen de lutte anti-fraude.